AR Prefecture
043-254300395-20261015-2026_10_54-DE
Reçu le 23/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :
13 Titulaires
2 Suppléants

Pouvoirs :
3

Votants :
18 Pour
0 Contre
0 Abstentions

Date de la convocation :
8 octobre 2026

Délibération n° 2026.10.54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM

Séance du 15 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et le quinze octobre

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Daniel MAISONNIAL, Yves BRAYES (suppléant), Éric DUBOUCHET, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, François JOLY, Bernard SOUVIGNET, Denis THOUMY, Emmanuel SALGADO, Jean-Michel POINAS, Daniel DURIEUX (suppléant), Jean-Luc BORIE, Frédéric GIMBERT, Yves COLOMB, Gilles KACZMAREK.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Jean-Paul BRINGER pouvoir à Yves COLOMB
Franck MARTEL pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS pourvoir à Gilles KACZMAREK

Absents excusés :
Florian CHAPUIS, Jocelyne DUPLAIN, Jean-Jacques LASHERMES, David SALQUE PRADIER, Bernard BOURGIE, Laurent DUPLOMB, Karen JOUVHOMME.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA DECHETTERIE D'YSSINGEAUX

Une convention de mise à disposition a été conclue à compter du 01/10/15 entre le SYMPTTOM, la Commune d'Yssingeaux et la Communauté de Communes des Sucs pour fixer la mise à disposition des biens et des terrains de la déchetterie d'Yssingeaux, suite au transfert de la compétence « déchetterie » au SYMPTTOM. Une actualisation de cette convention suite aux travaux de mise en conformité et de réaménagement a été effectuée fin 2016.

L'implantation cadastrale de la déchetterie était la suivante :

- Parcelles 223, 226, 227 de la section ZD pour une superficie totale de 3 058 m2 propriété de la Communauté de Communes des Sucs.

AR Prefecture
043-254300395-20261015-2026_10_54-DE
Reçu le 23/10/2026

- Parcelles 221, 229 de la section ZD pour une superficie de 865 m2 propriété de la Commune d'Yssingeaux.

Suite à la multiplication des filières de traitement et donc de contenants, il devient nécessaire d'augmenter la superficie du quai haut de la déchetterie afin d'en améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité de tous.

Le SYMPTTOM a donc sollicité l'élargissement de l'implantation de la déchetterie à une partie de la parcelle 224 propriété de la Communauté de Communes des Sucs pour environ 15 m2. La clôture actuelle pourra être déplacée (de la pile du portail à l'enrochement) afin de gagner un espace de dépose de contenant supplémentaire.

Monsieur le Président propose d'approuver cet avenant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** l'avenant à la convention de la mise à disposition de la déchetterie d'Yssingeaux avec la Commune d'Yssingeaux et la Communauté de Communes des Sucs et **AUTORISE** le Président à la signer.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Gilles KACZMAREK